

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil municipal – 15.02.2024

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022, il est nécessaire de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



PARTIE I

LE CONTEXTE

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

Une année 2023 marquée par une croissance modérée, une inflation élevée et des tensions géopolitiques

- En 2023, l'économie mondiale a enregistré une croissance modérée et des niveaux d'inflation élevés attribuables à l'évolution des coûts des matières premières, de l'énergie et aux répercussions persistantes de la guerre en Ukraine.
- La zone euro a connu une contraction économique, incitant la Banque Centrale Européenne à suspendre son resserrement monétaire. Pendant ce temps, aux États-Unis, la croissance a montré une résilience temporaire, tandis qu'en Chine, elle a rebondi au troisième trimestre. Cette contraction économique a maintenu la dynamique de désinflation.
- En France, la croissance a été plus résiliente que prévu, soutenue par des exportations performantes. Depuis juillet en revanche, ces prix sont repartis à la hausse, dans le sillage des cours du pétrole.
- Le niveau d'emploi en France est resté favorable en 2023, malgré un ralentissement de la création d'emplois. Le taux de chômage reste proche de son niveau le plus bas depuis 1982, mais les perspectives pour 2024 indiquent un ralentissement de la croissance économique qui devrait entraîner un ralentissement de l'emploi, constaté dans le secteur de l'immobilier et du BTP.
- Le rétablissement des finances publiques en France sera lent. Le déficit public, bien que légèrement réduit, reste très élevé, avec des prévisions de réduction graduelle. Le ratio dette/PIB a diminué mais nécessitera des coupes budgétaires structurelles pour une réduction significative du déficit public.
- Le montant de la dette s'élève à 3 088,2 milliards d'euros

2. LES DOTATIONS EN 2024 :

Le Projet de loi de finances accorde une attention particulière aux dotations pour les collectivités territoriales en 2024

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en légère hausse et s'élève à 27,24 milliards d'euros.
- Supplément de 320 millions d'euros pour les dotations de péréquation, visant à renforcer les ressources des collectivités territoriales.

3. LA FISCALITÉ EN 2024 :

- Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à 2027.
- Instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15% sur les bénéficiaires des groupes d'entreprises multinationales implantés en France.

4. LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT : dotations stabilisées à 1,8 milliards d'euros

- Attribution de crédits substantiels pour favoriser l'investissement local, notamment dans la transition écologique.
- Renforcement des initiatives pour promouvoir des investissements durables, tels que la rénovation des logements, la transition énergétique et le verdissement du parc automobile.

5. LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS :

- Mécanismes de compensation mis en place, comme les 24,7 millions d'euros destinés aux communes impactées par la réforme de la taxe d'habitation.

6. PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

POINTS CLEFS DE LA LOI DE FINANCES 2024 (loi n°2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024)

Le projet de loi de finances a été présenté en conseil des ministres le 27/9/2023. De nombreux amendements ont été pris en compte depuis lors.

La loi de finances pour 2024 se concentre sur la lutte contre l'inflation et la réduction du déficit public. L'objectif étant un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027.

Il prévoit une croissance de 1,4% en 2024, avec des mesures telles que l'indexation de l'impôt sur le revenu sur l'inflation. La transition écologique s'impose dans la loi de finances afin de financer la transition. Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point d'indice des fonctionnaires, énergie...) contraignent l'autofinancement.

Des revalorisations pour les retraites et minimas sociaux sont prévues, tout comme des mesures pour l'emploi, les entreprises et la lutte contre la fraude fiscale.

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales:

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement.

L'objectif d'évolution de la dette publique est défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
Dont contributions des administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
Administration publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
Administration de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES COLELCTIVITES TERRITORIALES EN % SELON LOI DE FINANCES

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 points.

Mesures en faveur de la planification écologique :

Enveloppe de 7 milliards d'euros pour la rénovation des bâtiments et des logements, la décarbonation des mobilités, la préservation des ressources, la transition énergétique, la compétitivité verte et les fonds verts

Budget vert 2024 :

Le budget vert de l'Etat devrait mobiliser 40 Md€ de crédits en 2024, en hausse de 7 Md€ par rapport à 2023. La rénovation énergétique des logements, les transports collectifs, mais aussi la préservation de la biodiversité et la politique de la Ville figurant parmi les principaux bénéficiaires.

Fond vert :

L'année 2023 a été marquée par la création du « fond vert », qui vise à aider les collectivités locales à lutter contre les événements climatiques. En 2024, le fond s'élèvera à 2,5 milliards d'euros.

Ils sont présentés par axe :

Performance environnementale: pour la rénovation de bâtiments, l'éclairage public ou encore l'adaptation au changement climatique avec la prévention des inondations ou aux risques émergents de montagne, la protection contre les cyclones, la prévention des risques incendies de forêt et de végétation.

Également, l'amélioration de la qualité du cadre de vie au travers des Zone à Faible Emissions, du covoiturage ou des mobilités durables en zone rurale

Principales données financières

Contexte macro économique

- Croissance France: 1,4%
- Croissance zone euro: 1,3%
- Inflation: 2,6%

Administrations publiques:

- Déficit public (% du PIB): 4,4%
- Dette publique (% du PIB): 111,7%

PARTIE II

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

ET MISE EN PERSPECTIVE

1. CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2024 :

La préparation budgétaire 2024 découle de ce contexte. Le budget primitif 2024 a été construit sur une hypothèse d'inflation de 2,6% en 2024 telle que prévue par le Gouvernement.

Dans un contexte complexe, la Municipalité poursuit une politique d'investissement nécessaire et raisonnée en recherchant les subventions.

Dans ce cadre, la commune poursuit sa stratégie de rigueur et priorise ses actions tout en veillant à proposer des services de qualité.

2. CADRE D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES RETENU EN 2024:

A. ELEMENTS PRIS EN COMPTE

Pour mémoire, la commune doit faire face à :

➤ La perte du FPIC (perte de recettes) et la contribution au FPIC (nouvelle dépense) qui représente en l'état des éléments connus à ce jour :

✓ Une dépense de 42 837 € pour 2023

✓ Une dépense estimée de 43 000 € pour 2024

➤ Le prélèvement estimé de 61 000 € pour la pénalité de la loi SRU

➤ L'entrée en fonctionnement de nouveaux équipements : salle de motricité

➤ Le financement de la rénovation de la salle Henri Coppard

De plus, la commune doit faire face depuis 2 ans :

➤ Aux conséquences de l'inflation sur ses charges de fonctionnement courant

➤ Aux augmentations des coûts de l'énergie (gaz et électricité) qui pèsent lourdement sur les budgets

➤ A la hausse de la masse salariale en application des mesures prises par l'Etat

3. LES ENJEUX EN 2024:

En 2024, il faut continuer de tenir compte des fortes hausses des prix dans de nombreux domaines:

- de l'énergie qu'il faut continuer d'essayer de contenir et prendre en compte le contexte international
- des hausses des matières premières, des coûts de construction, des contrats de maintenance et des prestations de service

Tenir compte également des nouveaux éléments :

- évolution des dépenses obligatoires : la hausse du coût des assurances,
- évolution des charges de personnel : à partir du 1^{er} janvier 2024, en application du décret du 28 juin 2023, les employeurs devront verser une nouvelle augmentation par l'attribution de 5 points d'indices majorés à tous les agents soit une hausse mensuelle brute d'environ 25 euros
- ralentissement de l'évolution des recettes fiscales
- revalorisation des bases foncières un peu moindre qu'en 2023, d'environ 4%
- baisse des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis le début 2023, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'emprunt.

SYNTHESE ET RATIO DE GESTION - Commune SAINT-SAVIN :

Chaîne de l'épargne	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Produits fonctionnement courant	3 240 425	2 992 210	3 163 649
- Charges fonctionnement courant	2 304 922	2 661 103	2 749 263
= Epargne de gestion	935 503	331 107	414 386
- Capital de la Dette	233 811	260 585	274 305
= Epargne nette (CAF Nette)	701 692	70 522	140 081

➤ Les constats :

✓ La hausse des produits de la fiscalité permet de dégager un résultat en adéquation avec le niveau de fonctionnement nécessaire pour une commune de cette strate.

✓ En 2023, des efforts notables de maîtrise des coûts ont été réalisés et ont porté leurs fruits en matière de commande de consommables : papier, fourniture, produits d'entretien...

✓ Des optimisations en matière de moyens généraux, d'organisations de services : négociation lors des achats, achat en grande quantité, gestion des fluides avec paramétrage de la gestion du chauffage (CADOE, SIEMENS).

✓ Des augmentations des contrats d'assurances, des contrats de maintenance et de prestations de service (RH/ Schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie, travaux d'entretien de voirie, études des ouvrages d'art, nouvelle annuité d'emprunt, voyage scolaire des CM2...)

A venir en 2024, des recettes attendues en baisse prévisionnelle: fonds DMTO (Droits de mutation à titre onéreux), FDPTP (Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle)

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



PARTIE III

FONCTIONNEMENT

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits de la fiscalité:

Revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives:

Depuis 2018, il est déterminé par la loi de finances par le biais d'un coefficient d'actualisation des bases d'imposition. En 2024, les bases de la Taxe Foncière augmenteront de 3,9%.

Le Gouvernement a revalorisé les bases locatives cadastrales qui sont des éléments importants pour le calcul de la Taxe Foncière afin de faire face à l'inflation et à la flambée des dépenses énergétiques.

Les taux d'imposition seront inchangés en 2024

Taux 2023 :

Taxe d'habitation	7.63%
Foncier Bâti soit 18.76% taux communal et 15.90% taux départemental	34.66%
Foncier non Bâti	53.14%

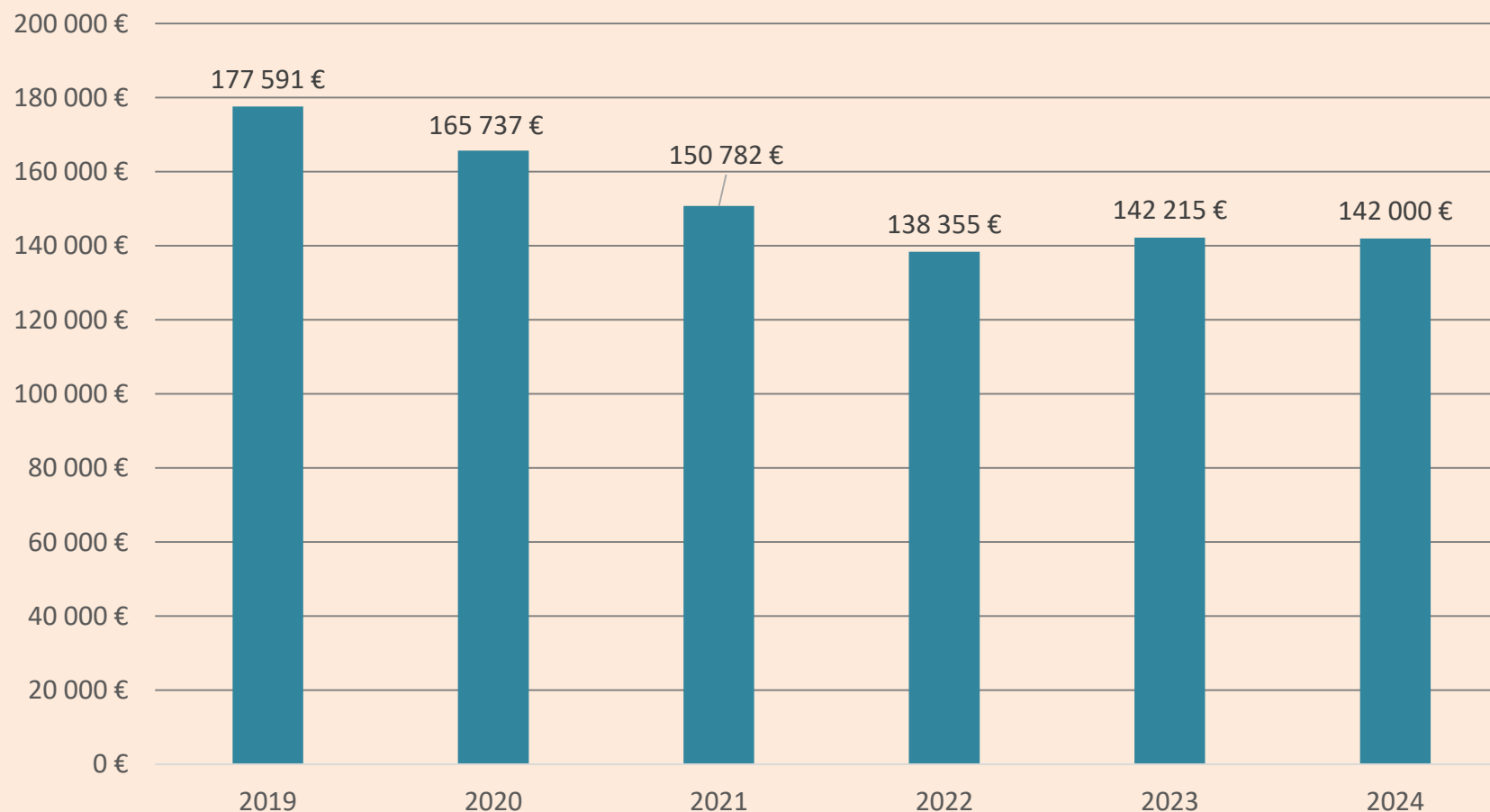
Taux 2024 :

Taxe d'habitation	7.63%
Foncier Bâti soit 18.76% taux communal et 15.90% taux départemental	34.66%
Foncier non Bâti	53.14%

Dotations d'Etat (DGF)

Au niveau national, la DGF devrait augmenter légèrement par rapport à 2023. Au niveau de chaque commune, elle correspond au montant octroyé en 2023, corrigé de l'évolution du nombre d'habitants.

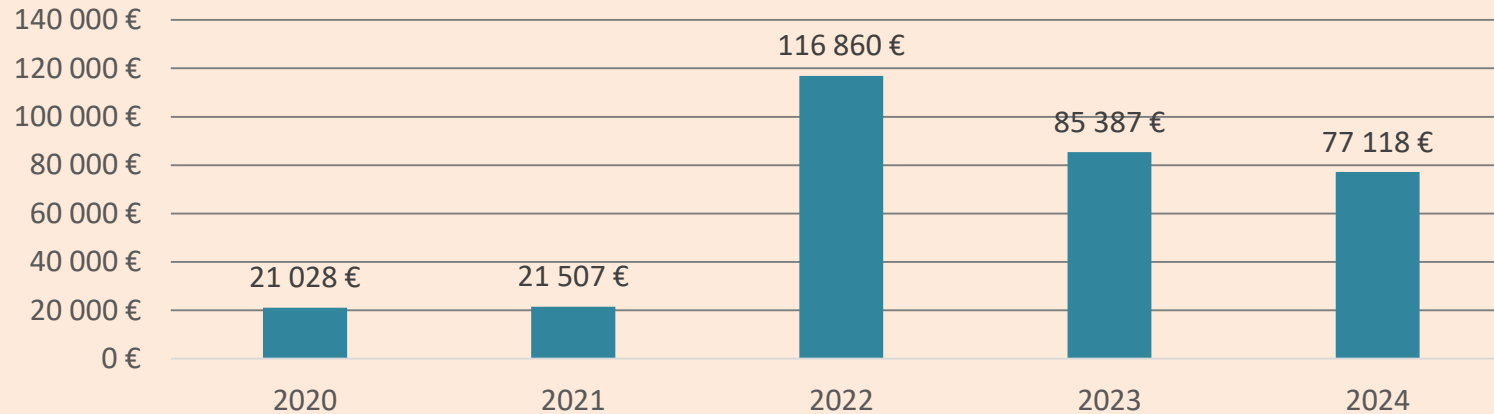
Pour Saint-Savin, la DGF a baissé d'environ 20% en 5 ans et en 2024, cette dernière équivaut à 33€/habitant.



EVOLUTION de la DGF - Commune SAINT-SAVIN

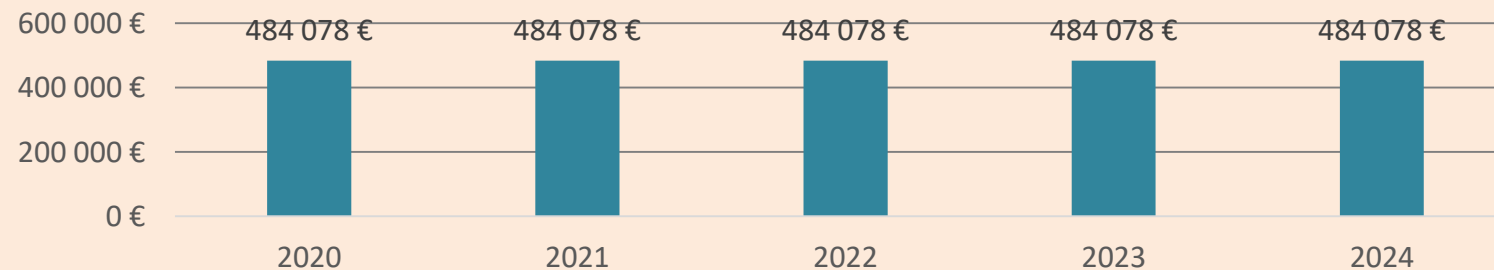
Dotation de solidarité communautaire

La DSC versée par l'intermédiaire de la CAPI aux communes diminue en 2024, c'est la part DSC additionnelle qui diminue, La DSC de base est maintenue. On enregistre une baisse de 8 269€ par rapport à 2023.



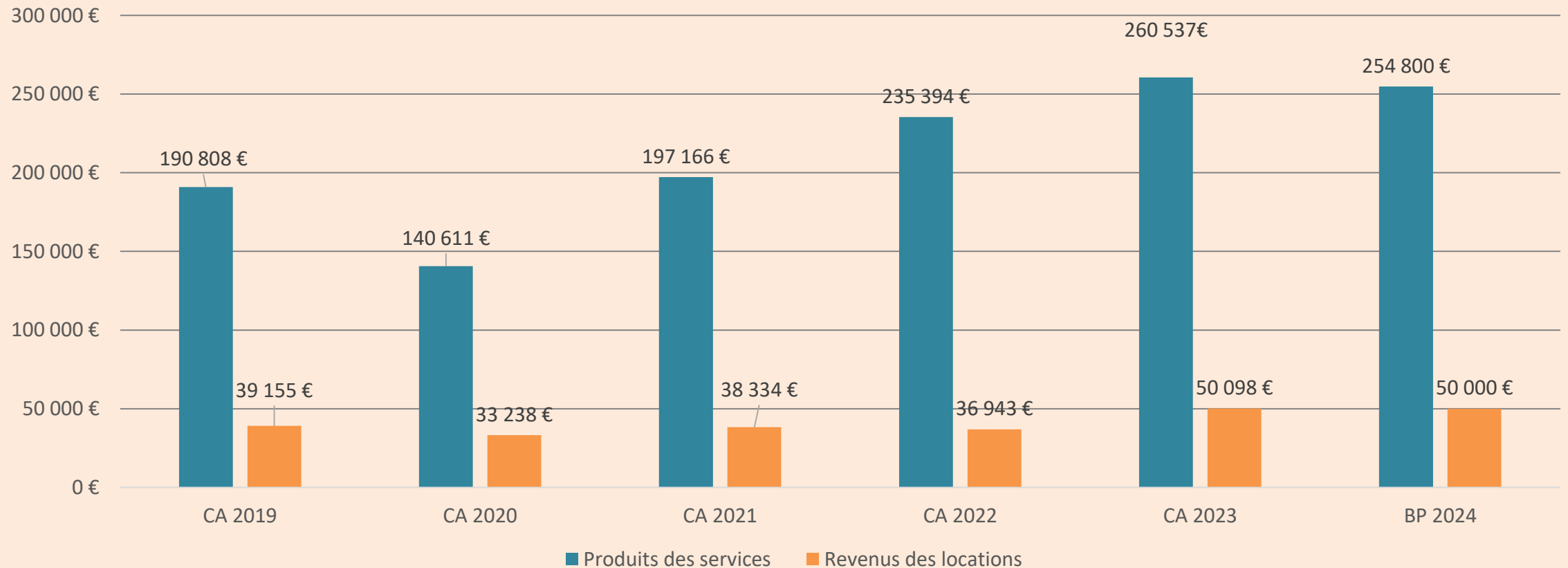
L'attribution de compensation

Cette dotation de la CAPI reste à un niveau stable et s'élève à 484 078 €.



Les produits de services et de gestion au niveau communal

Une hausse des recettes des produits des services a été constatée en 2023; il s'agit essentiellement des redevances périscolaires du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil et des revenus des locations. Ce niveau devrait être le même en 2024.



Evolution des recettes réelles de fonctionnement : SAINT-SAVIN

Exercices	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement en euros	2 601 312€	2 607 495€	2 856 260 €	3 240 424 €	3 163 649 €
Variation en %	/	+ 0,24 %	+ 9.54 %	+13.45 %	- 2,36 %

Charges à caractère général (Chapitre CH011)

Exercices	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Montant en euros	807 431 €	968 019 €	969 156 €
Variation			+ 0,12%

Evolution des dépenses obligatoires : augmentation des contrats d'assurances, des contrats de maintenance et de prestations de service RH et mécanique, hausse du coût des assurances, inflation, hausse des coûts des dépenses d'énergie

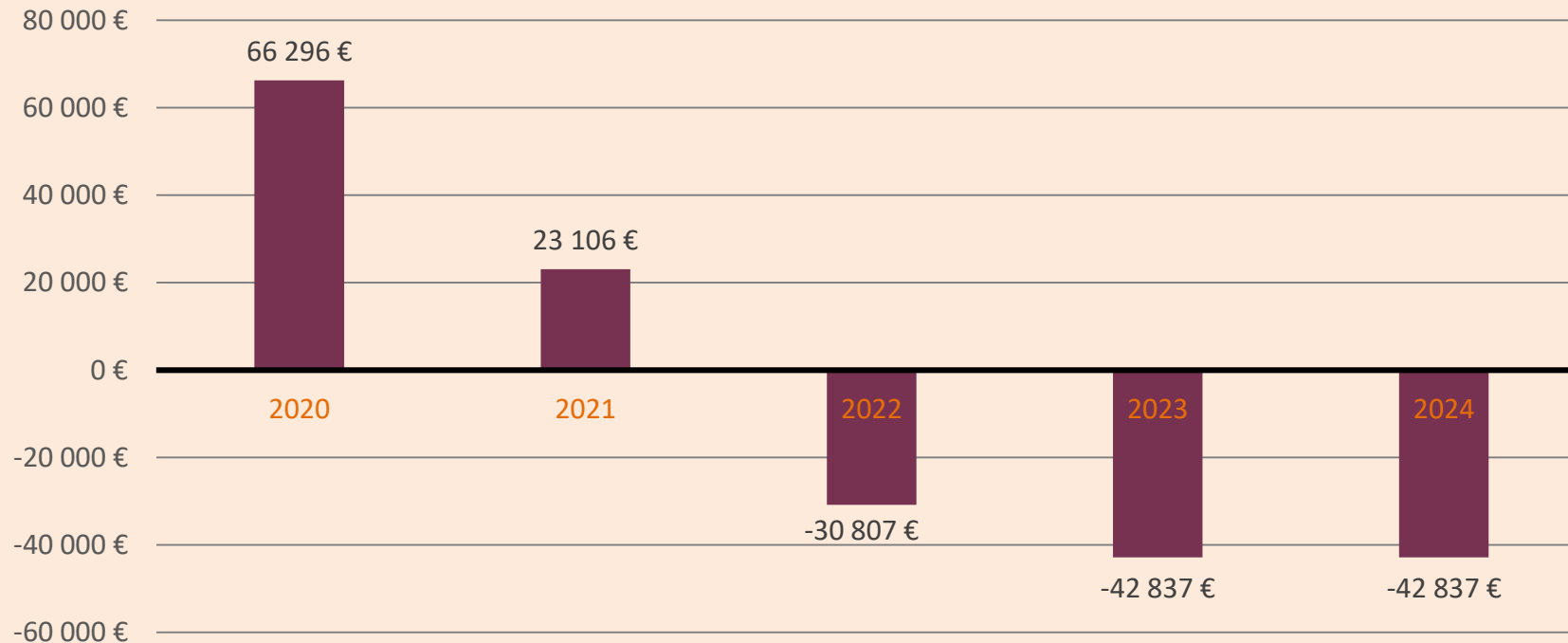
Charges de personnel (Chapitre CH012)

Exercices	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Montant en euros	1 163 030€	1 258 000 €	1 375 000 €
Variation			+ 9,30%

- La masse salariale absorbe notamment l'effet « année pleine » de la revalorisation du point d'indice de 1,5% intervenue en juillet 2023, de la revalorisation du SMIC de 4%, ainsi que du Glissement Vieillesse Technicité - GVT (échelons, avancements de grade...)
- La hausse du coût des charges et des assurances du personnel,
- Revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 : + 14 000€
- Le recrutement d'un agent polyvalent des services techniques afin de renforcer l'équipe: + 33 000€ (9 mois)
- Le recrutement d'un emploi aidé aux services techniques sur une année complète (2024) : + 13 000€
- Une ATSEM, en complément, en cas d'ouverture d'une classe maternelle du Bourg: + 6 000€,
- La prise en compte de la rémunération sur une année complète (2024) du policier municipal: + 30 000€
- Le remplacement d'un agent périscolaire malade: + 26 000€

FPIC : Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

La disparition progressive de l'avantage octroyé aux anciens SAN constitue un manque à gagner à l'échelle du territoire de la CAPI depuis 2021. Cette nouvelle donnée a un impact direct sur notre commune. L'impact pour la commune de Saint-Savin est une dépense supplémentaire de 42 837 € pour 2023, **soit un manque à gagner de 163 046 € entre 2020 et 2023.**



FONCTIONNEMENT 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	969 156 €	70	Produits des services, du domaine	254 800 €
12	Charges du personnel	1 375 000 €	73	Impôts et taxes	2 527 657 €
65	Autres charges gestion courante	174 782 €	74	Dotations et participations	325 192 €
66	Charges financières	73 325 €	75	Autres produits de gestion courante	50 000 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	76	Produits financiers	0 €
014	FPIC SRU	104 000 €	77	Produits exceptionnels	1 000 €
	Opérations réelles y compris dépenses imprévues (50 000€)	2 749 263 €	013	Atténuations de charges	5 000 €
6811 (042)	Amortis. Subv équipt opération d'ordre	200 000 €			
023	Virement à l'investissement	- €	042	Travaux régie	20 000 €
	TOTAL	2 949 263 €		TOTAL	3 183 649 €

Soit un excédent prévisionnel au 31/12/2024 de 234 385€

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



INVESTISSEMENT

Approche des dépenses d'investissement 2024

Les restes à réaliser de 2023 s'élèvent à 432 119.65 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024
ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



DENOMINATION PROJETS	MONTANT €
TRAVAUX réhabilitation salle Henri Coppard	1 850 000 €
MATERIELS	215 000 €
RENOUVELLEMENT Tracteur + élagueuse	144 000 €
MOBILIERS Cantine GS Pierre Coquand	15 000 €
Informatique	9 000 €
Participation borne recharge électrique pour véhicules	12 000€
BÂTIMENTS COMMUNAUX	835 000 €
Projet vidéoprotection	50 000 €
Rénovation école élémentaire Joseph Abel	230 000 €
Rénovation local associatif Flosailles	23 000 €
Mise en accessibilité château Demptézieu	43 000 €
Projet installation photovoltaïque école maternelle Bourg	78 000 €
Rénovation vestiaires rugby	85 000 €
Démolition ALGECO double - école maternelle Bourg	22 000 €
Etude extension / rénovation école maternelle Bourg	4 000 €
Etude Bâtiment <i>Le Moulin</i>	5 000 €
Sécurisation - Entretien Clocher + porte église Bourg	90 000 €
Rénovation éclairage Salle Aire Sportive + terrains tennis	65 000 €

Approche des dépenses d'investissement 2024

Suite

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



INVESTISSEMENTS 2024 :

DENOMINATION PROJETS	MONTANT €
VOIRIES	295 000 €
Fonds de concours CAPI (Travaux Grande Charrière - Montée du Rivier - Route de la Croix)	58 000 €
Travaux aménagements - sécurisation RD 143 / Le Berthier	133 000 €
Entretien - Rénovation chemins ruraux	40 000 €
Entretien - Rénovation voiries communales	50 000 €
Matériels illuminations	10 000 €
PLU	5 000 €
Aménagements extérieurs cour du château - Salle motricité	10 000€

Estimation du budget primitif d'investissement 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE



RECETTES	CA 2023	BP 2024
Virement de la section de fonctionnement 2023		3 139 481
FCTVA	199 802 €	65 947 €
Taxe aménagement	130 858 €	80 000 €
Subventions	228 981 €	600 000 €
Opérations pour ordre (amortissements)	180 916 €	200 000 €
Emprunt	500 000 €	
Vente tracteur		55 000 €
TOTAL RECETTES	1 240 557 €	1 000 947 €

DEPENSES	CA 2023	BP 2024
Investissement	1 325 133 €	3 374 683 €
Emprunts	233 811 €	274 310 €
RAR 2023		432 120 €
autres (taxe aménagement)	0 €	1 500 €
SOUS-TOTAL	1 558.944 €	4 082 613 €
Opérations d'ordre	13 531 €	20 000 €
TOTAL DEPENSES	1 572 475 €	4 102 613 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 331 918 €	- 3 101 666 €
----------------------------------	--------------------	----------------------

Capacite de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (y compris capacité d'autofinancement mais hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice.

Si ce solde est négatif on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et si, à l'inverse, il est positif, il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fond de roulement.

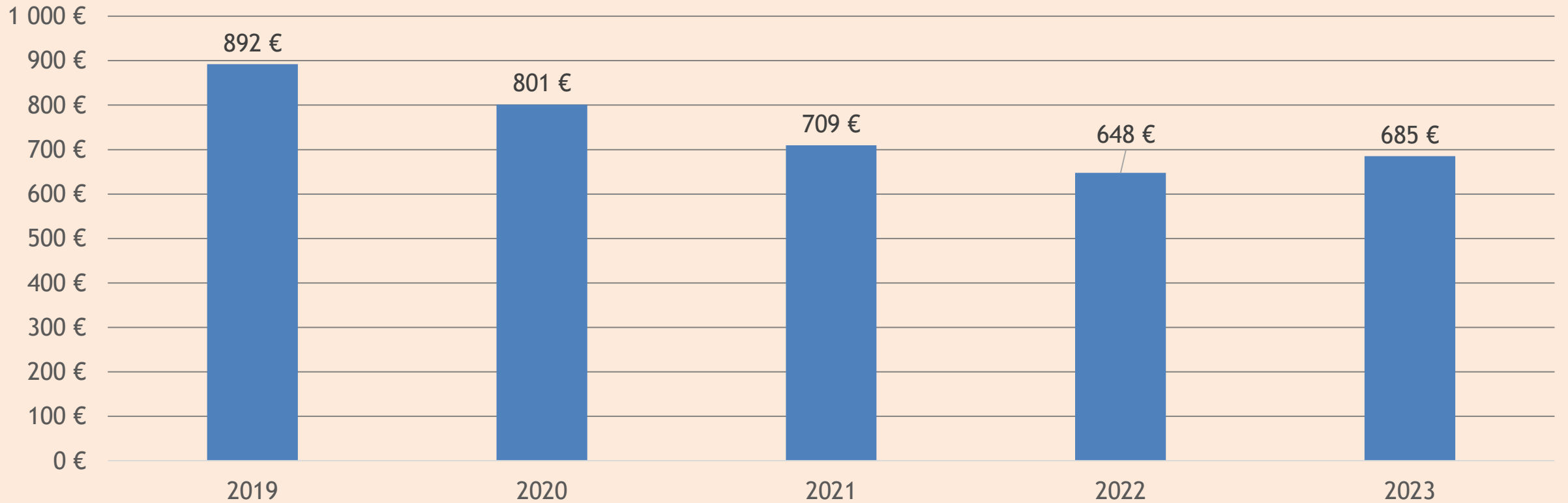
Concernant le Budget Prévisionnel 2024, il apparait donc un besoin de financement de 2 687 275€ qui sera couvert par notre excédent de fonctionnement cumulé 2023 (3 139 481€).

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Evolution prévisionnelle de l'encours de dette

L'encours de la dette qui regroupe la totalité des emprunts depuis l'an 2000 s'élève à 2 987 423€
(avec le nouvel emprunt pour les travaux de la salle Henri Coppard)

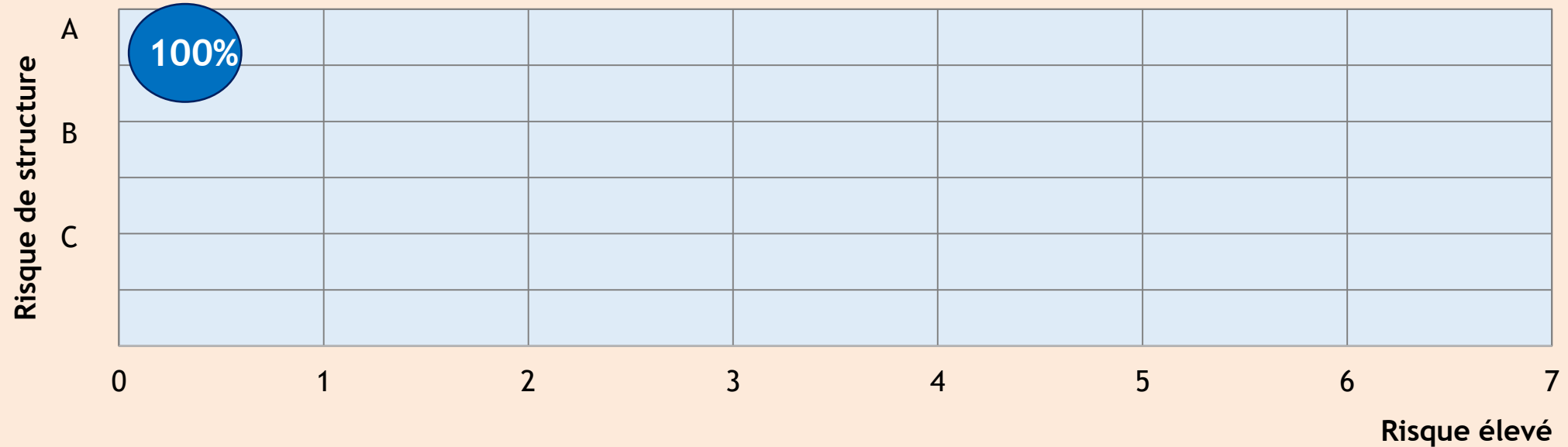
Montant de l'endettement par habitant en €



Structure de la dette

Matrice de risque charte de bonne conduite

Risque faible



Produits non structurés (1A) : 100 %

Le pourcentage indiqué correspond au pourcentage de l'encours - Valeurs au 1/01/2024

La dette de la collectivité est essentiellement composée de produits non structurés (risque nul).

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024_002-DE

